

DA 431 – 19.06

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 3 septembre 2019

relative à un

CRÉDIT DE CHF 3'963'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la nécessité de procéder au réaménagement de la place du Lignon ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 19 juin 2019 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 19 OUI, 9 NON et 4 abstentions,

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'963'000.00 destiné à couvrir le montant des travaux de réaménagement de la place du Lignon ;
- 2 de comptabiliser la dépense de CHF 3'963'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 3'963'000.00 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 61.33 de 2021 à 2050.

